Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 3

Artikel: La double face du tarif douanier
Autor: Naine, C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383544

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, mars Dixseptième année 1925 — N° 3

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 ○ **Monbijoustrasse 61** ○ Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ Monbijoustrasse, 61 ○ ○ ○

SOMMAIRE:

	Pages
1. La double face du tarif douanier	21
2. Les revendications de la classe ouvrière en face du renchérissement	22
3. Economie politique	23
4. Dans les fédérations suisses	26
5. Mouvement international	27
6. Le coût de la vie	28

La double face du tarif douanier

Nous avons vu dans un précédent article* le développement considérable pris par les tarifs douaniers en Suisse depuis moins de quarante ans. Nous voudrions aujourd'hui analyser le caractère de cet impôt. Il a deux faces essentielles: l'une purement fiscale, l'autre protectionniste. Voyons le côté fiscal d'abord.

Les taxes douanières, impôt direct.

Les douanes sont un impôt indirect, on pourrait dire l'impôt indirect par excellence, car, avec l'extension qu'il a pris, il frappe maintenant plus de deux mille articles. Plus rien n'est exclu.

Rappelons ce qu'est un impôt indirect par opposition à un impôt direct. L'impôt indirect frappe une chose et, par la chose, atteint indirectement le contribuable. Exemple: l'impôt sur les bicyclettes, celui sur le sel. Ne les paye que celui qui use d'une bicyclette ou consomme du sel. L'impôt direct, lui, frappe directement le contribuable et indirectement la chose. Exemple: l'impôt sur la fortune et celui sur le revenu.

Le premier, l'impôt indirect, est celui auquel l'Etat est le plus tenté de recourir, parce qu'il est fondu dans le prix des choses et que le contribuable le paye sans le distinguer du prix de l'objet acheté. C'est aussi pour la même raison l'impôt que les contribuables bornés acceptent le plus volontiers. C'est pourtant l'impôt le plus lourd et le plus injuste.

Il est injuste parce qu'il ne tient compte ni de la fortune, ni du revenu, ni des charges de famille de celui qui le paye. Les grandes familles, qui sont généralement dans les milieux peu aisés, consommant davantage, payent davantage. L'impôt indirect frappant les objets de consommation, est progressif à rebours. Une famille de huit personnes emploiera huit fois plus de sel qu'une famille de deux personnes, car, même si la famille de deux personnes est riche, elle ne salera pas davantage sa soupe que la famille pauvre. Par conséquent, la famille de huit personnes, famille pauvre en général, payera un impôt sur le sel huit fois supérieur à l'impôt payé par la famille de deux personnes. L'impôt payé par une petite ouvrière de fabrique sur la bicyclette qu'elle emploie pour se rendre au travail, pèse infiniment plus sur son budget, il est cent fois plus lourd pour elle que le même impôt payé par le millionnaire qui fait de la bicyclette parce que son inaction tend à le rendre obèse.

L'impôt indirect dans une société où les ressources et les charges sont fort différentes est donc l'impôt injuste. Le tarif douanier frappe indirectement plus de deux mille objets, c'est dire qu'il frappe tout. Et c'est cet impôt que la grande masse du peuple suisse a admis bénévolement, et qu'elle paraît disposée à renforcer encore.

Les taxes douanières, mesure protectionniste.

L'impôt des douanes est le pire des impôts indirects parce que non seulement il frappe lourdement les plus pauvres en faveur de l'Etat, mais parce qu'il les frappe en outre en faveur de quelques privilégiés, les protégés, et, qu'en outre, il trouble gravement l'économie générale du pays.

Remarquez que l'impôt indirect des douanes n'est pas un impôt comme tous les autres impôts indirects. Ceux-ci frappent généralement tous les objets de même catégorie. Les taxes douanières font une distinction quant à la provenance. Elles ne frappent que les objets qui proviennent de l'étranger. Ceci a de graves conséquences.

La taxe qui frappe l'objet venant de l'étranger en augmente le prix d'autant, et permet au producteur indigène d'augmenter dans la même proportion le prix du même objet qu'il produit dans le pays. Par exemple, le nouveau projet prévoit une taxe de 60 ct. par kilo de veau importé; or, ce n'est pas seulement le veau étranger que le consommateur payera de ce fait 60 ct. plus cher, mais également le veau indigène. Car le producteur indigène profite de cette limitation de la concurrence pour élever ses prix. Par conséquent, à supposer que nous importions le tiers des viandes que nous consommons et que nous payons là-dessus huit millions de taxes à la Confédération, ces taxes nous feront payer un renchérissement de 16 millions sur les deux autres tiers produits par le pays.

Il est, naturellement, des articles avec lesquels cet effet protectionniste n'a pas lieu, parce que nous ne produisons pas ces articles. Ainsi, le thé, le café, le pétrole, les oranges, les bananes. Cependant, les taxes sur ces objets comme sur d'autres ont souvent un effet protectionniste indirect que M. Laur et ses amis savent fort bien exploiter. Des taxes sur les oranges et les figues, en diminuant la consommation de ces fruits, font augmenter celle des pommes et des poires du pays et, par conséquent, hausser leur prix. Des taxes sur le thé et le café favorisent la vente du cidre et des vins

* Voir *Revue syndicale* de février.

et, par conséquent, influencent leur prix. Des taxes sur le blé, sur la viande, sur le bétail ne protègent pas seulement les prix du blé, de la viande et du bétail indigènes; en favorisant le développement de ces produits, ces taxes permettent à la Ligue des paysans da raréfier le lait, le beurre, le fromage et d'en augmenter le prix. Il suffit d'un mot d'ordre du comité des paysans pour que les paysans fassent du blé et du bétail de boucherie plutôt que du lait.

Sans qu'on ait des statistiques exactes là-dessus, on peut prétendre que les tarifs douaniers coûtent comme renchérissement aux consommateurs à peu près le double de ce que la caisse de la Confédération en retire. En 1924, elle a retiré 205 millions des douanes, cela équivaut pour les consommateurs à une dépense totale de 410 millions environ, peut-être plus. Cela représente une charge de 108 fr. par personne et par an, en chiffres ronds, ou 540 fr. pour une famille de cinq personnes. En 1921, nous évaluions à 600 fr. par famille la charge imposée par le nouveau tarif, nous allons y être sous peu, et avec le nouveau projet, nous dépasserons ce chiffre.

Effet du protectionnisme sur nos industries.

La Suisse ne peut pas nourrir sa population. Le quart du pays est occupé par les forêts, un autre quart est formé du sol stérile des Alpes, des routes et des villes. La moitié seulement du territoire est cultivable. la population paysanne ne représente que le 26 % de la population. La Belgique, qui passe pour le pays le plus industrialisé de l'Europe, a une population paysanne qui représente encore plus du 30 % de la population totale. Cette situation de la Suisse nous permet de dire que, probablement, aucun peuple au monde n'a plus que le nôtre besoin d'exporter et d'importer pour vivre. Or, le protectionnisme entrave gravement les exportations et les importations et compromet la vie économique du pays.

Le protectionnisme entretient dans le pays tout une production faite dans des conditions onéreuses, parce que ni les mœurs ni le climat ni le sol n'y sont adaptés et il paralyse la production dans les branches où les habitudes et le climat et le sol nous donnent des facilités spéciales.

Par exemple, pour permettre à une petite fabrique suisse, dont les actionnaires voisinent sans doute le pouvoir, du faire du sulfate de cuivre, on a élevé la taxe sur ce produit venant d'Espagne de 20 ct. à fr. 10.— les cent kilos (taxe cinquante fois plus forte), on a frappé à l'avenant les oranges, les figues, le vin, les bananes. Cela a autorisé l'Espagne à relever dans d'énormes proportions les taxes sur nos montres, nos machines et notre bétail de race.

Ainsi, pour produire des choses qui ne sont pas en rapport avec les aptitudes des habitants et les ressources du sol, nous entravons la production des choses pour lesquelles nous sommes dotés d'avantages spéciaux.

Il est difficile dans ces conditions de lutter sur le marché mondial et de faire vivre nos grandes industries, desquelles dépendent les industries secondaires et l'agriculture aussi dans une large mesure.

Cette faute dépend dans une forte proportion des conjonctures politiques; nous y reviendrons à l'occasion.

C. Naine.

Les revendications de la classe ouvrière en face du renchérissement

Le texte de la requête de l'Union syndicale et du Parti socialiste au Conseil fédéral

Monsieur le président de la Confédération,
Messieurs,

Les soussignés, représentants du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse, ont été chargés de vous communiquer les résolutions ci-jointes formulées en séance commune et de les justifier à vos yeux.

Certains que vous accepterez de nous fournir l'occasion de vous donner verbalement les raisons qui nous ont déterminés à les fixer, nous nous limitons aux quelques remarques suivantes pour le moment.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis septembre dernier, le prix de la vie a renchéri et a une tendance constante à poursuivre son ascension. Il y a bien ici ou là quelques diminutions. Il s'agit en ce cas, soit de simples phénomènes passagers comme ce fut le cas pour le prix du lait, des produits lactés, des combustibles, etc., dont après quelques mois les prix se sont relevés, soit de produits jouant un rôle insignifiant dans l'alimentation totale et partant dans le prix de la vie.

Par contre, d'autres, tels le pain, la farine, les pâtes alimentaires, ainsi que les chaussures et les vêtements, montent incessamment depuis plusieurs mois.

Depuis octobre 1924, nous subissons la troisième augmentation du prix du pain et de la farine. Pour ces produits, la hausse totale est ainsi de 9 à 10 ct. par kilo. La hausse des pâtes alimentaires, depuis l'automne 1924, est encore plus accentuée. Nous estimons que le renchérissement total de ces trois seuls produits cause une dépense supplémentaire annuelle de 70 à 80 fr. par famille.

Parallèlement, nous assistons par endroits à une nouvelle hausse des loyers. On nous signale des augmentations de 130 à 200 francs. Les impôts directs et indirects, de leur côté, deviennent de plus en plus lourds.

Pour peu que ces tendances persistent, nous allons nous trouver dans la critique situation que représente pour les consommateurs et les salariés toute crise de vie chère.

Il nous paraît d'autant plus nécessaire et urgent que des mesures soient prises par les autorités pour parer à ces difficultés que les revendications des ouvriers et des employés demandant une amélioration de salaires rencontrent la plus énergique résistance des employeurs. Ceux qui travaillent pour l'exportation prétextent les difficultés qu'ils rencontrent et provenant en partie de l'application des tarifs douaniers, pour repousser toute amélioration de salaire.

Les luttes économiques éclatant en de telles conjonctures portent les germes de conflits aigus et de longue durée, conflits qui, malgré de lourds sacrifices, n'apportent aux ouvriers que de maigres résultats.

Les douanes ont rapporté l'an dernier plus de 200 millions. Le Dr Laur n'a-t-il pas déclaré que les recettes dépassant cette limite devraient être affectées à des buts de politique sociale? Il ne doit pas être difficile dès lors au Conseil fédéral de se décider pour un abaissement des tarifs douaniers. Il nous paraît que c'est là l'unique moyen permettant d'éviter le renchérissement et toutes ses redoutables conséquences.

En ce qui concerne le point *b* de nos revendications, nous nous permettons de vous faire remarquer ce qui suit: La solution que vous proposez au problème du ravitaillement donne moins de sécurité pour le ravitaillement nécessaire au pays que le projet élaboré en son